

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73101

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Création de réserves
foncières "Cité Faupigné"

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 19

5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le dix huit mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le Direc-
teur des Services Fiscaux en date du 11 février 1972.

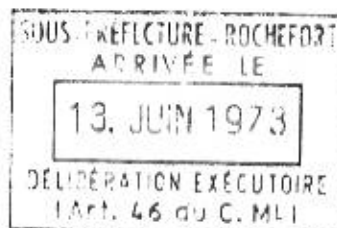
M. le Rapporteur estimant l'opération bénéfique pour la
Ville de ROYAN propose à l'assemblée municipale de se prononcer
favorablement sur la transaction envisagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la lettre de M. le Directeur des Services Fiscaux
en date du 11 février 1972,

Considérant la nécessité de réaliser la transaction
envisagée aux conditions proposées par M. le Directeur des
Services Fiscaux,



DECIDE :


- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer les actes à intervenir aux fins d'acquisition par la Ville des parcelles de terrains constituant les lots n°s 118. 120 et 121 du lotissement de la "Cité Faupigné" désignés ci-après :

- lot n° 118 : cadastré section AV n° 181 pour une superficie de quatre cent vingt quatre mètres carrés (424m²)
- lot n° 120 : cadastré section AV n° 214 pour une superficie de cinq cent treize cinq mètres carrés (535m²)
- lot n° 121 : cadastré n°s 193. 194. 195. 196 pour une superficie globale de neuf cent soixante douze mètres carrés (972m²),

moyennant le prix global de quatre vingt mille francs (80.000 Frs). étant précisé que le crédit correspondant sera ouvert au budget primitif 1974.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



G. TEPARD.